VERSION : 01

Politique d'approvisionnement responsable

Objet

Intégrer dans le processus d'achat de biens et de contrat de services, des aspects économiques, sociaux et environnementaux en cohérence avec notre politique de durabilité.

Promouvoir des pratiques d'achats responsables tout au long de la chaîne de valeur, afin de garantir une chaîne d'approvisionnement durable dans le temps, alignée sur la stratégie de durabilité d'Aratubo, basée sur la gestion de confiance avec les groupes d'intérêt.

Prévenir et limiter les conséquences négatives sur les droits humains et l'environnement des opérations de l'entreprise, y compris lorsque celle-ci n'a pas contribué à leur génération.

Portée

Cette politique s'applique à tous les fournisseurs de produits et de services d'Aratubo, impliquant tous les processus d'achat de biens et de contrat de services réalisés.

Principes de base

L'achat/contrat responsable de services d'Aratubo est basé, non seulement sur l'évaluation de leur impact économique, mais également sur l'évaluation de leur impact environnemental et social durant toute leur durée de vie. Pour cela, sont pris en compte différents critères :

- Critères environnementaux : approche continue visant la réduction des consommations, l'utilisation de produits énergiquement efficients, l'élimination des déchets et de la contamination, et le potentiel de circularité des produits ou des matériaux acquis.
- Critères sociaux : respect de la législation du travail en termes de sécurité et de santé au travail en vigueur dans chaque pays où l'entreprise opère, respect des conditions de travail décentes et des droits des travailleurs des entreprises sous-traitantes, prévention de la violation des droits humains et lutte contre la corruption sous toutes ses formes.

Aratubo s'engage à

- Interagir avec les fournisseurs selon les principes d'intégrité, d'équité et de transparence, et travailler avec eux afin de garantir le respect de nos politiques de gestion.
- Garantir la non-contribution à la violation des droits humains, à la subornation et à la corruption dans la chaîne d'approvisionnement.
- Appliquer le processus de diligence raisonnable en vigueur au sein d'Aratubo avec les fournisseurs, en fonction du résultat de l'évaluation des risques en matière de droits humains et de pratiques environnementales.

- Lorsqu'est identifié un fournisseur potentiel, le responsable de son homologation au sein d'Aratubo évaluera son risque de défaillance en matière de droits humains et de droits du travail, en matière de corruption et de subornation, en matière de gestion environnementale responsable et en termes de conformité juridique.
- Respecter les droits humains et l'environnement, en les considérant comme des éléments d'évaluation des prestations des Fournisseurs.
- Communiquer à ses fournisseurs qu'Aratubo dispose d'un Code de Conduite, d'une politique sur les Droits Humains et sur les Droits du Travail, et d'une Politique Anti-corruption, et qu'elle applique une tolérance zéro envers tout type de non-conformité juridique.
- Formaliser les accords commerciaux par écrit, en incluant des clauses de protection face aux non-respect des engagements communiqués dans cette politique. Le refus du fournisseur à accepter ces clauses constitue un indicateur de risque qui devra être réduit avec des mesures alternatives appropriées.

Systèmes de suivi et de surveillance

Le Comité de Durabilité, aux côtés des responsables achat/contrat, contrôle régulièrement le degré de respect des engagements acquis dans cette politique, en la vérifiant périodiquement, afin de garantir son adéquation et son approche tournée vers la création de valeur.

Aratubo dispose d'un processus de diligence raisonnable et d'un canal de dénonciation pour l'identification et le traitement des violations potentielles ou réelles des engagements énoncés dans cette politique.

Lundi 6 mars 2023

Directeur général d'Aratubo